

POUR UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION

(*Journal des traducteurs*, vol. 7, n° 4, 1962, p. 118-127)

Une théorie de la traduction est-elle possible?

Depuis dix ou vingt ans, la question commence à préoccuper bon nombre d'esprits. L'intérêt qu'elle présente de nos jours n'est pas d'ordre académique seulement. L'essor pris par diverses formes d'enseignement de la traduction et de l'interprétation, la mise en route de gigantesques programmes de traduction par machines électroniques (pour ne citer que deux faits «spectaculaires») en illustrent l'importance pratique.

Or, si l'on a énormément écrit autour et à propos de cette question centrale, il s'en faut de beaucoup que le problème ait été posé avec toute la rigueur nécessaire. Il n'est, en la matière, pas une définition, pas une distinction, pas un point de méthode qui ne donne lieu à des désaccords de principe²: en fin de compte, il y règne une confusion inextricable.

L'article qui suit représente une tentative de situer le débat et de circonscrire le champ clos. On ne s'étonnera pas d'y trouver plus de questions que de réponses : l'important, à

¹ Reproduit avec la permission de *DIOGENE*, Revue internationale des Sciences Humaines, 6 rue Franklin, Paris 16^e. (No 40 : 90-120).

² La traduction est-elle un art (Theodore H. Savory : *The Art of Translation*, Jonathan Cape, Londres, 1957. – Antokolski et al. : *L'art de traduire (Masterstvo pérévoda)*, Moscou 1959), une science (Eugene A. Nida : *Toward a Science of Translating*, E.U., sous presse); doit-elle être étudiée comme une stylistique (Vinay et Darbelnet : *Stylistique comparée du français et de l'anglais – Méthode de traduction*, Didier, Paris, 1958)? Doit-on y voir, par-dessus la diversité des genres, une opération linguistique et l'étudier dans le cadre de la linguistique (Andréi V. Fénorov : *Introduction à une théorie de la traduction*, Moscou, 1953) ou, au contraire, faut-il que l'étude soit menée dans le cadre des recherches d'ordre littéraire quand il s'agit de traduction littéraire (Antokolski et al. : *Questions de traduction littéraire (Voprosy khoudojeetvennogo pérévoda)*, Moscou, 1955)? Débouche-t-on sur la théorie de la traduction en partant de l'examen de la traduction littéraire (Georges Mounin : *Les belles infidèles*, Cahiers du Sud, Paris, 1955. – Reuben A. Brower et al. : *On Translation*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1959), de la traduction scientifique et technique (R. W. Jumpelt : *Die Übersetzung naturwissenschaft-licher und technischer Literatur*, Langenscheidt, Berlin, 1961), ou de la traduction automatique (Anthony G. Oettinger : *Automatic Language Translation*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1960)?

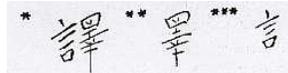
l'heure actuelle, est que l'examen s'engage sur un terrain suffisamment sûr et délimité de manière assez nette.

Pendant des siècles, la traduction a été conçue comme une opération portant essentiellement sur le langage parlé. Tous les termes anciens qui désignent cette opération se rattachent à des notions de parole³. Hermès, dieu des beaux parleurs – orateurs, avocats – est aussi celui des interprètes. Au premier chef, peut-être : le verbe *hermèneuein* désigne uniquement le fait d'interpréter.

La distinction établie aujourd'hui entre la «traduction» (de textes écrits) et «l'interprétation» (orale) est récente. C'est la Renaissance qui a intronisé le livre dans notre civilisation. Si bien que l'écrit a supplanté le parlé et que la «traduction» en est venue à être considérée comme un genre noble et «l'interprétation» comme une activité inférieure⁴.

Comment expliquer que le parlé ait si longtemps primé l'écrit et que le langage ait été si continûment ressenti comme le fait de parler, et très accessoirement seulement comme celui d'écrire? Par le fait que, pendant des millénaires, la grande masse de la population a

³ «Truchement» vient de *tardjouman* (drogman) qui remonte à l'assyrien *ragamou* (parler). En chinois, *i** (traduire) est composé du signe *i*** (observer, conduire) et de *yen**** qui signifie parole, parler.



En latin, le mot courant est *interpretes*, et saint Jérôme a laissé un *De optimo genere interpretandi* qui traite de la traduction en général. Martin Luther, dans son *Sendbrief vom Dolmetschen* (famille de mots relevant du mitannien *tolami* et qui a donné *tolmatch* en russe – équivalent du «truchement» français –, *tlumacz* en polonais, etc.) dit expressément : «Ce n'est pas les lettres qu'il faut interroger... mais la mère au foyer, les enfants dans la rue, l'homme du commun au marché et leur regarder dans la bouche pour voir comment ils parlent, et traduire (*dolmetschen*) en partant de là».

⁴ Décrivant à sa façon «l'interprétation» un auteur américain (F. W. K. Scholz : *The Art of Translation*, Philadelphie, 1918) concluait : «La traduction est plus que cela. Elle commence proprement là où l'interprétation s'arrête.» L'apparition de l'interprétation de conférences et le développement de la vie internationale ont quelque peu ébranlé cette belle assurance. Radio et cinéma aidant, n'est-ce pas un renouveau de la civilisation parlée qui s'annonce ?

vécu illettrée? Cela est exact, sans contredit, et c'est une vérité qu'il faudra garder présente à l'esprit chaque fois qu'on se tournera vers de hautes époques ou vers des sociétés où l'enseignement reste peu répandu.

José Ortega y Gasset vient fort opportunément nous rappeler toutefois qu'il faut se garder de déduire, partant de là et par un raisonnement simpliste, que le langage écrit soit en quelque sorte supérieur au langage parlé. «Lire un livre, disait-il, est une besogne utopique . . . Lire implique l'intention de comprendre pleinement un texte; or, voilà qui est impossible . . . Le livre est un «dire» pétrifié . . . Le «dire» authentique naît d'une situation en tant que réaction à cette situation; l'en dissocier revient donc à lui ôter la moitié de lui-même. . . Plus nous saurons lire, plus nous sentirons que le mot écrit n'est qu'un spectre lugubre et sans voix pour le remplir, sans chair vivante et animée pour le concrétiser. Goethe avait raison de dire que le mot écrit est un substitut, un misérable *Ersatz* du mot parlé.» (*Diogène*, n° 28, 1959). Traduire un texte écrit n'est jamais qu'un pis-aller. Ce qu'on a en face de soi n'est qu'un pâle reflet, incomplet et déformé, de ce que l'auteur a voulu dire – et ce que tout traducteur, plus ou moins consciemment, s'efforce de retrouver.

Historiquement, la première mention probante que l'on trouve d'une activité de traduction systématiquement exercée est apportée par les inscriptions d'Éléphantine (V^e-VI^e dynasties d'Égypte). Les princes de cette ville portaient le titre de «chefs-interprètes» des Pharaons. Vers 2350 avant notre ère, l'un d'eux, Herkouf, dirigea une expédition «dans le pays d'Imaou», chez les Noirs, et en ramena un nain du nom de Deng. On suit ces princes dans leurs missions vers les carrières du désert, vers la Nubie, le Sinaï, vers les mers qui bordent l'Asie.

Ces dignitaires sont les ancêtres d'une longue lignée, toujours florissante, de traducteurs et d'interprètes «de service» qui opèrent dans les administrations et les états-majors, les consulats et les cours de justice. Ils ont joué au cours des siècles et continuent à jouer un rôle considérable.

Ce que nous remarquons d'abord en eux, c'est que la fidélité à laquelle ils sont tenus va tout entière à leur chef, à leur souverain, à leur capitaine. C'est «au profit du commandement» qu'agissent les interprètes militaires. Ils sont, disent les règlements actuels,

«les auxiliaires précieux du commandement» et «ont pour rôle de lui rendre compréhensibles par traduction les écrits et documents de tous ordres qui peuvent être ravis à l'ennemi».

Cette attitude en face du texte reflète une attitude très ancienne et très tenace en face de la langue elle-même.

La manière que nous affectons volontiers aujourd'hui de ne voir dans le langage qu'un outil plus ou moins pratique, un «véhicule» servant à la «communication» et que le traducteur est simplement chargé de mettre, en toute impersonnalité, sur d'autres rails, était certainement étrangère à nos ancêtres. Pour eux, le langage a été un moyen d'action sur le réel. Le Sumérien qui énonçait un acte était persuadé qu'il donnait vie à cet acte; en conférant un nom à une chose, il investissait celle-ci des propriétés attachées à ce nom. En Chine ancienne, savoir un nom, dire un mot, c'était posséder l'être, créer la chose. Toute bête était domptée par qui savait la nommer. On a pour soldats des tigres si on les appelle «tigres». Pour organiser le gouvernement d'un pays, la première mesure à prendre est de «rendre correctes les désignations», pour parler avec Confucius.

C'est grâce à cela que les sujets sont mis en mesure de parler «la» langue, dont l'usage fait qu'ils sont hommes. Tous les peuples ont instinctivement considéré qu'ils étaient seuls à parler langue humaine. Les Slaves se nomment ainsi parce qu'ils détiennent le *slovo*, la parole, les étrangers étant des «muets » (*nemtsi*). Les «barbares» ne sont pas des hommes.

Un prince de Wei avait longtemps vécu parmi les Barbares. Rentré dans son pays, il se plaisait encore à parler leur langue. «Il n'évitera pas son sort, opinèrent les sujets: il mourra parmi les Barbares.» Le *ming*, terme qui désigne les symboles vocaux ou graphiques, ne se distingue guère de celui qui désigne la vie et la destinée. Les Barbares vivent hors de l'espace organisé par la langue des hommes et participent de la nature des bêtes. Troquer sa langue contre la leur, c'est troquer sa qualité d'homme contre leur qualité de bêtes (M. GRANET: *La pensée chinoise*, Paris, 1934, pp. 41, 49, 35 et pass.).

La langue d'un peuple est son âme au même titre que ses dieux. On s'en empare comme d'une dépouille. C'est une proie qu'on livre, dont on fait l'hommage à un prince.

Traduttore, traditore. Le vieil adage est certainement bien plus qu'un jeu de mots gratuit. Le traducteur provoque la méfiance. C'est, au mieux, un transfuge.

Le drogman Younous beg, mort en 1542, qui fit bâtir à Constantinople la mosquée du Drogman, était d'origine grecque. Son successeur Ahmad était viennois, de son vrai nom Heinz Tulman. Mourad beg, Hongrois capturé à Mohacz, composa un traité d'apologétique islamique et un hymne trilingue. Les Turcs s'étaient résignés à laisser les fonctions de drogman en quasi-monopole à des familles grecques, même non converties, dont certaines, tels les Mavrocordato, jouèrent contre leurs maîtres un rôle éminent lors de la lutte pour l'indépendance.

Sous Hitler, les services de traduction étaient composés de «gens ignorés de l'extérieur et assez mal vus de l'intérieur». Ils travaillaient à l'hôtel Adlon, «hermétiquement séparés du monde extérieur; les téléphones étaient coupés, les accès aux étages surveillés et des policiers vigilants s'assuraient sous les fenêtres que l'île restait bien une île » (P. SCHMIDT : *Ma figuration auprès d'Hitler*, Paris, 1950, p. 235).

L'activité de traduction est une activité suspecte. N'est-elle pas une sorte de monstruosité, d'acte contre nature, puisque toute langue étrangère est hors de l'humain? On voit, en effet, le prince d'Éléphantine ramener un nain. La calomnie habille saint Jérôme en femme. La légende nous montre des Toungouzes s'emparant de l'un d'eux, devenu interprète chez les Russes : «Homme à deux langues! tu mourras sous nos yeux pour expier ton crime» Le décret tombe, cependant, quand ils constatent qu'il n'a effectivement qu'une langue derrière les dents (I. MENCHIKOV : «Légende de Taouli du clan Pyrerko», dans *L'homme cherche le bonheur*, Moscou, 1946, pp. 30-31).

«Posséder deux langues» constitue une anomalie monstrueuse. Cependant, le privilège de parler la langue des bêtes n'est-il pas un don orphique, une faculté de surhomme? Bien plus, la langue non humaine peut être pas bestiale, mais divine.

L'existence d'une langue des dieux est une croyance largement répandue. Il n'est guère de religion qui n'en profite. Le latin et le slavon d'église en portent témoignage. Les livres saints de la religion bön des hauts plateaux tibétains sont rédigés en langue des hommes, c'est-à-dire en tibétain, mais les titres, en quoi se ramasse l'efficacité transcendante des versets, sont notés en deux «langues des dieux», probablement artificielles et actuellement incompréhensibles (G. DE ROERICH : *Sur les pistes de l'Asie centrale*, Paris,

1933, p. 204).

«Celui qui parle une langue étrangère ne parle pas aux hommes, mais à Dieu», déclare saint Paul (*1^{er} Épître aux Corinthiens*, 14-2). Connaître la langue des dieux, c'est avoir la clé du monde du mystère. Le *pontifex*, jeteur de ponts, n'est-il pas chargé aussi de relier l'humain et le divin? Le prêtre n'a-t-il pas pour fonction de traduire aux fidèles les textes sacrés et d'interpréter les oracles?

Voilà qui nous fait saisir la fragilité de certaines de nos distinctions actuelles. Dans une langue hiéroglyphique, toute lecture n'est-elle pas déjà une traduction? Le prêtre égyptien qui «lisait» un texte aux fidèles faisait-il autre chose que l'égyptologue qui déchiffre et traduit pour nous le même texte? Habités à user de langues phonétiques, prétendument débarrassées de tout élément cryptique, dans des pays à instruction primaire obligatoire, nous trouvons quelque peine à voir, dans l'acte de lecture, autre chose qu'un geste mécanique et nous représenter que de magnifiques civilisations ont pu se développer avec des écritures non phonétiques et des masses illustrées. Pour «lire» un texte des lèvres, il fallait connaître autre chose que des règles de prononciation. Il ne pouvait y avoir lecture sans compréhension du sens, sans glose et «interprétation».

Comment, dès lors, circonscrire la notion de traduction? La langue chinoise, idéographique dans son principe, pose jusqu'aujourd'hui un problème analogue. La lecture d'un texte chinois constitue, elle aussi, dans une certaine mesure, une traduction. La prononciation change selon les provinces et les siècles : l'écriture traditionnelle reste invariable, se présentant comme une sorte d'algèbre de la langue. Il en résulte des conséquences diverses pour la civilisation chinoise : ne serait-ce que l'importance prise par la classe des lettrés et la valeur traditionnellement accordée aux jeux philologiques. N'en est-il pas résulté aussi une relative pauvreté de l'activité de traduction à partir d'autres langues?

De nos jours, un double processus s'y déroule sous nos yeux. La langue, même écrite, a abjuré sa facture traditionnelle pour se rapprocher de la langue parlée (*paihoua*, parler clair); d'autre part, la décision de principe a été prise de passer à une écriture phonétique. Et, parallèlement, on voit se développer sur la vieille terre des Han une impétueuse activité de traduction *stricto sensu*.

Les considérations qui précèdent nous font deviner l'importance, dès les plus hautes époques, de la traduction religieuse à côté de la traduction officielle utilitaire.

Conservatrices des traditions et des dogmes consacrés, les religions ont aimé enseigner à leurs ministres des langues du passé érigées en langues sacrées. Les prêtres de Babylone se transmettaient, avec l'écriture, la tradition suméro-acadienne. Les monastères ont maintenu, au temps des grands mouvements ethniques du haut Moyen Âge, l'usage du latin. Les prêtres russes commencent par s'initier au slavon.

Pour se répandre, les religions sont appelées à communiquer leurs canons à des peuples de langues différentes. La religion de Mani prévoyait dès l'origine qu'elle serait prêchée «dans toutes les langues, dans tous les pays» et nous en connaissons des traductions et retraductions multiples, mais aucun texte original. Au mot «interprète», l'Encyclopédie des philosophes signalait judicieusement que «Dans les églises de la Palestine, où la moitié du peuple parlait grec, et l'autre parlait syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique était encore en usage pour les uns, tandis que la latine était familière aux autres, il fallait nécessairement qu'il y eût des interprètes». Inévitablement, on allait se pencher sur les problèmes techniques de la traduction. Dans la *Première Épître aux Corinthiens*, saint Paul, qui possédait le don des langues et celui de «faire de l'interprétation», donne un véritable règlement intérieur de réunion plurilingue : ne pas parler sans interprète, laisser à celui-ci le temps d'interpréter une intervention après l'autre, etc. Si saint Jérôme, auteur de la *Vulgate*, est considéré comme le patron des traducteurs, saint Paul peut être revendiqué comme tel par les interprètes de conférences.

La diffusion du bouddhisme a, de son côté, fourni l'un des chapitres les plus remarquables du genre qui nous occupe. Né aux VI^e-V^e siècles avant notre ère, le canon primitif était sans doute rédigé en magadhi. Du vivant même du Bouddha, s'était posée la question de la pureté du dogme lors du passage de celui-ci en d'autres idiomes. Le maître avait tranché: «Je vous autorise, frères, à apprendre les paroles du Bouddha chacun dans votre langue». Et des mesures pratiques avaient été prises pour organiser l'interprétation (au sens linguistique) de ses propos par les disciples. Le canon fut vite codifié et traduit en pali (au temps d'Açoka), en sanscrit (sous Kanichka) et, probablement, en d'autres langues dès

les premiers âges. Les premières traductions chinoises auraient été faites à partir de canons pré-açokiens, distincts du pali et du sanscrit (Cf. P. C. BAGCHI : «*On the Original Buddhism, its Canon and Language*», *Sino-Indian Studies*, 11, oct. 1946 - janv. 1947, Pts 3-4).

La tradition chinoise place l'introduction du bouddhisme en Chine vers 61-64 de notre ère et parle d'un «monastère du Cheval blanc», sis aux portes de Lo-yang, où le travail de traduction aurait débuté. Au II^e siècle, en tout cas, une communauté bouddhiste prospérait à Lo-yang en s'adonnant à la traduction des livres saints. On possède des textes qui ont été traduits, avec les noms des traducteurs. Le premier de l'équipe à arriver en Chine (en 148) aurait été un Parthe, fils de roi, du nom de Ngan Che-kao. Un colophon daté de 179 décrit la méthode suivie : «Le bodhisatva indou Tehu Cho-fo récita le livre. Le bodhisatva yue-tche Tche Tch'an transmit la parole, la donnant à Meng Fou. Tchang Lien reçut ensuite avec le pinceau» (H. MASPÉRO : «Les origines de la communauté bouddhiste de Lo-yang» *Jour. Asiat.*, VII-IX, 1934).

On devine les difficultés suscitées par cette opération en cascade. Le récitant et le commentateur (étrangers) du texte sacré n'étaient guère en mesure de vérifier la correction de l'interprétation qu'en donnait le Chinois qui dictait sa version au scribe. Les lettrés chinois étaient influencés par la pensée taoïste, proche, par certains côtés, de l'enseignement nouveau. Le taoïsme servit de véhicule au bouddhisme, mais en l'adultérant. Le *nirvana* devint le «non-agir»; quand le Bouddha reçut l'illumination, il «trouva le tao», etc.

Dès la fin du II^e siècle, une exégèse serrée avait été rendue nécessaire. Les problèmes de traduction et d'exégèse jouèrent de même un rôle considérable dans l'histoire du christianisme, depuis les Septante, Origène, saint Jérôme, jusqu'aux batailles de la Renaissance et aux versions successives de la Bible en anglais.

Le prestige de la «Version autorisée» dans l'histoire de la langue anglaise est connu. Un peu dans toutes les cultures, du reste, c'est par des traductions religieuses que se manifeste la naissance d'une langue autonome.

Trente ans avant le serment de Strasbourg, un concile réuni à Tours (en 812) prescrivait de mettre en langue «rustique» les homélies latines. Des glossaires mérovingiens

contiennent des manières de traductions juxtalinéaires à l'usage de clercs peu instruits. En Angleterre, de même, on retrouve des glossaires datés du VII^e siècle; au X^e siècle, le roi Alfred traduisait des ouvrages sacrés; au XI^e siècle, Aelfrie s'attaquait à la Bible. Vers l'an mille, Notker Labeo mettait en langue germanique des textes bibliques, méritant le surnom de «l'Allemand». Au IX^e siècle, les saints Cyrille et Méthode avaient évangélisé les Slaves en leur donnant une écriture et en traduisant le Sacramentaire. L'alphabet mongol remonte, de même, à Phagpa, qui avait introduit dans le Pays des Herbes les livres de la foi bouddhique (XIII^e siècle). C'est aux missionnaires traducteurs que sont dus, aujourd'hui, les alphabets de dizaines de tribus. Les sociétés bibliques sont une immense entreprise de traduction et publient une revue spécialisée, *The Bible Translator*.

Pour le sujet qui nous occupe, la traduction religieuse a donc joué un rôle capital. Si, extérieurement, le traducteur d'Église se distingue peu du traducteur de palais ou de camp militaire, l'attitude qu'il observe à l'égard du texte qui lui est confié est radicalement différente. Pour lui, le texte original n'est pas une dépouille qu'il est libre de mettre en pièces, un trophée qu'il livre en hommage à un homme. Ce qu'il traduit, c'est la parole de Dieu, à laquelle il doit le respect. Il l'aborde avec humilité : c'est l'original qui commande.

Ce respect peut prendre des formes qui nous paraissent extravagantes. On a pu exiger des traducteurs qu'ils s'en tiennent exactement au nombre des mots dans chaque phrase. Est-ce vraiment absurde? Si chaque mot est d'essence divine, il est indispensable de traduire chaque mot, rien de plus, rien de moins. Si le texte a un contenu plus hermétique, si, par exemple, ce sont des jeux numériques découlant des valeurs attribuées à chaque lettre qui importent par-dessus tout, la sujétion est encore plus serrée. Les tenants du strict mot à mot ont toujours parlé haut dans les Églises, et leurs arguments sont loin d'être négligeables. Au XVI^e siècle encore, Fulke composait une «Défense de la sincère et fidèle traduction des Saintes Écritures» pour se laver du reproche de n'avoir pas servilement observé le compte des mots de l'original. Le fameux précepte de saint Jérôme «*non verbum e verbo, sed sensum exprimere de sensu*» prend ainsi sa pleine valeur. Il constitue une prise de position, un jugement porté sur ce à quoi l'on doit fidélité. Si l'on y réfléchit bien, il est d'une grande audace : ce que le traducteur recueille, c'est la parole de Dieu; d'où lui vient l'assurance de

s'ériger en juge du sens qu'elle contient Saint Jérôme lui-même en a frémi et il s'est hâté d'ajouter (plus ou moins sincèrement) : je le fais «sauf dans les Saintes EÉritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère».

Les dilemmes de fidélité et de liberté, de mot à mot et de traduction selon le sens, se posent là avec une acuité particulière. Tous les traducteurs de livres saints les ont tournés et retournés avec angoisse. En plein siècle des «belles infidèles», les messieurs de Port-Royal ont écrit là-dessus des lignes qui n'ont guère de semblables en France où, depuis Amyot, le besoin de clarté fait loi : «Que sais-je si je ne fais rien en cela contre les desseins de Dieu? J'ai tâché d'ôter de l'Écriture Sainte l'obscurité et la rudesse; et Dieu jusqu'ici a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités » (M. de Saci, 1683. Cité par B. MUNTEANO : «Port-Royal et la stylistique de la traduction », *Cah. de l'Ass. int. des études fr.*, 8, 1956).

Nous voici au coeur d'un débat théorique. Peut-on parler d'une théorie de la traduction sans penser à saint Jérôme ou à Luther? C'est grâce à eux que cette théorie a commencé à se constituer. En Chine aussi, c'est l'acharnement à traduire scrupuleusement les textes sacrés qui a permis de dégager des impératifs d'ordre général. Le hasard nous a conservé le compte rendu détaillé d'une séance de travail réunissant, à l'époque Tang, le grand traducteur bouddhiste Hiuan Tsang et les taoïstes Ts'ai-honang et Tch'eng-ying autour d'une version sanscrite du Tao teking. Alors que les docteurs taoïstes s'efforçaient d'amalgamer les deux philosophies, Hiuan Tsang, sans se départir d'une extrême courtoisie, pousse l'analyse tant sur le fond que sur la forme, impose les distinctions nécessaires et, ce faisant, imprime au travail de traduction une orientation qui revêt une valeur théorique.

Nous n'avons pas fait mention jusqu'ici de la traduction littéraire. Est-ce à dire que celle-ci ait été totalement absente aux premiers âges et alors que s'ébauchaient déjà des notions théoriques en matière de traduction?

Il serait hasardeux de l'affirmer. Sans doute n'existait-il pas, à l'aurore des temps, de littérature et de traduction littéraire telles que nous pouvons les concevoir aujourd'hui. Dès la plus haute antiquité, néanmoins, on constate des migrations de contes et d'épopées d'un pays à l'autre, d'une langue en autre.

L'épopée de Gilgamesh nous est parvenue dans sa version babylonienne du temps

d'Hammourabi, ainsi qu'en des versions sumériennes, hittites, hourrites. On prétend en déceler des échos dans tels passages d'Homère. Mais, dans cet exemple, où finit le religieux, où commence le littéraire?

Plus conforme à nos définitions strictes est, par exemple, le fameux *Roman d'Alexandre*, qui a passé du latin au français (y consacrant le vers «alexandrin»), à l'anglais, à l'allemand, aux langues slaves, au syrien, à l'arménien, l'éthiopien, l'arabe, le persan. .. *Iskander* est entré dans le légendaire oriental. Des savants ont voulu voir un ultime avatar du grand empereur dans le *Kesar* dont l'épopée constitue un des textes sacrés de la religion bön du Tibet.

La littérature se serait, dans ce cas, insinuée dans la religion. La chose s'est produite certainement avec Barlaam et Josaphat. Leur «Vie», traduite vers le XIII^e siècle, en français, à partir d'un texte latin qui remonte, par la voie arabe, à des sources d'Extrême-Orient, gagna un tel empire sur les esprits que l'Église catholique admit les deux personnages au nombre de ses saints.

On en vient ainsi aux mille fables, contes, récits dont les avatars font la joie des comparatistes. Les dieux et les rois ont peut-être devancé les écrivains et les poètes; ont-ils toujours précédé les conteurs de belles histoires? Ceux-ci n'ont simplement pas eu les honneurs de l'écriture et ne nous ont pas laissé de «monuments». C'est à coups d'hypothèses qu'on est réduit à mener l'exploration en ce qui les concerne.

Il semble bien, à en juger par les déguisements et les travestis d'un *Roman de Renart* et de tant d'autres contes, que la transmission s'opérait par voie d'adaptation, voire par création nouvelle sur un thème donné. Au XIII^e siècle, un Calandre avait «enromancié» (c'est-à-dire mis en langue «romane», en français «vulgaire») en sept mille vers un traité d'histoire latine (celui d'Orose). Les Chaucer et les Chrétien de Troyes ont tantôt traduit, tantôt adapté, tantôt brodé librement sur un thème ou composé en suivant leur inspiration personnelle. À leurs yeux, toutes ces opérations ne se confondaient-elles pas? Ne peut-on pas se demander si l'humble récitant, qui paraphrasait dans une autre langue un texte qui l'avait séduit, ne se montrait pas souvent plus fidèle que le clerc qui, la plume à la main, se sentait appelé à faire oeuvre d'auteur en traduisant un poème par écrit?

Cette confusion est sans doute inévitable quand la langue en est à ses premiers balbutiements et ne possède pas encore de littérature propre. La traduction a, en règle générale, précédé la création littéraire autonome, elle a été la grande accoucheuse des littératures. Ainsi le poète tibétain Milarepa a-t-il pour maître le mage-traducteur Marpa (qui, comme saint Jérôme, a un livre et un crâne pour attributs).

À Rome, bien avant Virgile et Cicéron, L. Livius Andronicus traduisait Homère. Naeivus traduisait et imitait les ouvrages du théâtre grec. Ennius, qui dota Rome de sa première épopée nationale, était traducteur; il parlait le grec, le latin et l'osque et disait qu'il avait trois coeurs. C'est grâce aux efforts des traducteurs que s'élabora peu à peu la prosodie latine classique.

En France, de modestes traductions (d'inspiration religieuse) frayent la voie à des créations plus ambitieuses. La séquence de sainte Eulalie, les Vies de saint Léger et de saint Alexis, les premières Passions sont des morceaux timidement mis en vers (et souvent en musique) à partir de modèles latins. C'est en partant de la traduction et en fonction d'elle que Joachim du Bellay construit sa *Défense et Illustration de la langue française*.

Les modestes jongleurs qui répétaient les récits qu'ils avaient écoutés, les clercs qui mettaient en vers des livres d'histoire, les poètes qui se piquaient d'émulation avec les grands disparus font piètre figure à côté des pontifes et des seigneurs diplomates. Ils apportaient cependant à la traduction un cadeau que nul autre ne pouvait lui offrir. Ils en faisaient un art. Et, désormais, c'est dans les innombrables «Art de traduire» qu'on doit chercher les vues théoriques des siècles successifs sur la traduction.

Ce que nous nommons traduction dans le sens le plus couramment admis de nos jours procède de cette double source : l'humble rigueur des traducteurs sacrés s'y allie à la libre recherche artistique des littéraires. Elle est la synthèse de ces deux tendances antinomiques.

La traduction littéraire a marqué d'une empreinte ineffaçable tous les genres de traduction. C'est qu'au cours des siècles elle a connu un développement prestigieux. Les plus grands écrivains n'ont pas dédaigné de s'y adonner. Dans l'édition contemporaine, elle occupe, et de loin, la première place. *L'index translationum* publié par l'Unesco énumère, pour 1960, 31,230 titres traduits dans le monde, dont plus de 17,000 sous la seule rubrique

POUR UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION

«littérature». Une grande partie de ceux qui sont classés dans les colonnes voisines s'y rattachent en réalité. Ce sont les deux tiers ou les trois quarts qu'il est équitable d'attribuer à la traduction littéraire.

(À suivre)

POUR UNE THÉORIE DE LA TRADUCTION

(Suite & fin)

(*Journal des traducteurs*, vol. 8, n° 1, 1963, p. 3-11)

Quand, de nos jours, on parle de traduction tout court, c'est le plus souvent à la traduction littéraire qu'on pense. L'idée que l'on se forme de celle-ci demeure néanmoins assez floue. Les définitions qui en ont été données aux différents siècles ont grandement varié, de même que les exigences qui lui ont été présentées. De nos jours encore, l'accord est loin d'être réalisé entre tous les pays et tous les auteurs d'un même pays.

Dès l'abord, on l'a vu, s'était posée la question des libertés que le traducteur est autorisé à prendre avec le texte. Un premier stade où l'on néglige souvent de révéler le nom de l'auteur (Alexandre Dumas en usait encore de la sorte avec les lettres russes) peut mener à celui qu'on a des «belles infidèles». Le mot est de Ménage, et s'applique à Perrot d'Ablancourt; il caractérise une tendance qui a été répandue en France sous Louis XIV – et dans bien d'autres lieux en d'autres temps. Au XVIII^e siècle encore, un Houdar de la Motte se proposait de donner une Iliade «telle qu'Homère l'eût écrite de nos jours», par opposition à Mme Dacier, qui faisait voeu de stricte fidélité.

Le débat entre la fidélité et la liberté est du reste éternel. Le congrès réuni en 1959 par la Fédération internationale des traducteurs pour discuter du problème de la «qualité en matière de traduction» en a résonné. C'est que ces notions sont relatives. Pour le lecteur moderne, la version «fidèle» de Mme Dacier se distingue peu des «belles infidèles». N'est-ce pas elle qui remplace «pauvre fou» par «prince trop magnanime» et, n'ayant pas le courage d'écrire «âne », tourne : «Comme on voit l'animal patient et robuste, mais lent et paresseux . . .»?

De nos jours, entre des pays tels que l'U.R.S.S. et la France, il règne un désaccord presque constant sur la plupart des «-évidences» en matière de traduction. En Russie, on considère qu'une traduction d'un poète faite en prose pêche par infidélité. On y rit de voir des proverbes rendus par des proverbes équivalents d'une autre langue. La fameuse clarté,

obligatoire pour le traducteur français, n'y fait point l'objet d'une adoration aussi fétichiste. «Quand cette langue traduit, elle explique», s'émerveillait Rivarol. Ailleurs, on dira qu'expliquer, c'est fausser.

La relativité de ces notions essentielles ne doit jamais être oubliée. Ni surtout, le fait que les professions de foi les plus sincères tournent aux contrevérités au bout de très peu de temps. En traduction surtout, l'enfer est pavé de bonnes intentions.

C'est dans la traduction technique et scientifique telle qu'elle est pratiquée de nos jours qu'on voit triompher l'esprit de rigueur et d'exactitude. Dans cette province, les sacrosaintes règles d'élégance, voire de simple correction grammaticale, pâlisent à côté de la tyrannique exigence de précision du vocabulaire et de stricte observance de la terminologie propre au sujet.

Dans son acception contemporaine, ce genre est assurément un tard-venu.

La transmission des textes scientifiques n'est pas pour autant un phénomène nouveau. Mais, dans une antiquité reculée, elle ne se distinguait pas de celle des textes religieux et magiques. Les prêtres babyloniens notaient des recettes médicales et magiques, des traités de divination et d'astrologie, des problèmes mathématiques, etc. L'alchimie babylonienne serait passée à l'Égypte hellénique par l'entremise des mages entretenus par les souverains perses puis par les diadoques séleucides grecs. Lors de la prise de Carthage, Scipion Emilien sauva des flammes et rapporta à Rome les vingt-huit volumes du traité d'agriculture de Magon. Le trophée fut offert en grande pompe au Sénat, qui institua une commission pour le traduire. L'ouvrage fut ensuite entouré d'une vénération égale à celle dont jouissaient les livres sibyllins.

Au XVIII^e siècle, les grandes oeuvres des savants étaient traitées par les traducteurs à l'instar des ouvrages littéraires ou philosophiques. Les exigences qu'on leur présentait portaient au premier chef sur des qualités d'élégance et de style.

Si nous voulons parler de la traduction scientifique et technique comme d'un genre distinct, dans son acception actuelle, c'est donc moins à la catégorie des textes traduits que nous aurons à nous attacher qu'à une certaine attitude à leur endroit. De nos jours, nous l'avons dit, les exigences se trouvent renversées. On pardonnera au traducteur l'absence de

style et le charabia pourvu que le texte produit soit aisément utilisable selon la destination prévue. L'attitude est devenue essentiellement pragmatique.

Le phénomène est important, car les travaux de cette nature se multiplient à une vitesse vertigineuse. Si, dans l'édition proprement dite, ils ne représentent qu'une minorité, ils règnent sur l'énorme masse des documents traduits en dehors du champ de l'édition – prospectus, notices, articles et études, documents intérieurs utilisés par l'industrie, le commerce, les laboratoires, etc.

Faut-il y voir cependant un produit de notre temps? La vérité n'est-elle pas que, dès le passé le plus reculé, cette forme de traduction a existé, mais qu'elle a toujours été tenue en marge des activités susceptibles de laisser une trace ou de mériter une mention? Dans son humilité même, n'aurait-elle pas été de tous temps la plus courante, la plus proche de la masse des hommes?

Nous pensons, par exemple, aux obscurs interprètes des marchés et des ports, des campements et des routes, intermédiaires naturels de cent opérations pratiques malaisément identifiables. A-t-on jamais pu s'en passer?

On ne sait pas grand-chose de la situation linguistique dans la préhistoire. Si haut qu'on remonte dans le temps, on décèle cependant des hommes de races différentes, et des rapports entre ces races. Comment s'opéraient les contacts? Des trocs silencieux sont attestés par des auteurs de l'Antiquité comme par des explorateurs modernes. Mais est-on en droit d'ériger un tel procédé en règle? Nombreuses sont les allusions aux interprètes qui accompagnent les commerçants le long des voies de passage ou qui agissent sur les marchés. On peut établir quelle *lingua franca* régnait sur la Route de la Soie aux différentes époques. Par leur intermédiaire, ont pu non seulement s'échanger les phrases banales d'une transaction de bazar, mais des recettes techniques et des connaissances plus générales. On peut suivre, d'un bout à l'autre de la Route de la Soie, le cheminement de certaines inventions, qui se transmettent avec un décalage de temps régulier tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. On peut lier les *Sauva Soutra* de l'Inde aux notions géométriques méditerranéennes, les connaissances astronomiques des Arabes à celles des habitants de la Chine ancienne. Les livres taoïstes contiennent des descriptions d'animaux qui ressemblent curieusement à celles

qu'on trouve sous la plume d'Aristote. N'est-il pas concevable qu'au «premier millénaire chrétien, un Scythe parlant grec, familier des cités grecques de la mer Noire et des livres qui s'y lisaient, ou un Alain de langue grecque aient pu converser en quelque langue intermédiaire des steppes avec un Hun parlant le chinois. Et un marchand romano-syrien aurait pu avoir appris assez de chinois pour apporter ou recevoir des idées dans le port de Canton» (J. NEEDHAM : *Science and Civilisation in China*, I, 223).

Cette traduction pragmatique-là se distinguait assurément de la traduction technique moderne avant tout parce qu'elle ne cherchait pas la rigueur. Il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'elle se hausse à un niveau digne de retenir l'estime. Dans les centres arabes ou syriaques où s'est organisé, en certains siècles, un travail de traduction systématique portant en grande partie sur des ouvrages scientifiques, on peut sans nul doute discerner les amorces du genre. Ce qui lui manquait essentiellement, c'était le développement de la science et de la technique elles-mêmes, et de l'esprit que ce développement a déterminé et généralisé.

Il lui manquait, en outre, le secours de certains outils indispensables, en l'occurrence, les dictionnaires.

L'Antiquité avait connu des *thesaurus* unilingues. Le Moyen Age a laissé des glossaires, plutôt traductions juxtalinéaires que dictionnaires. C'est au XV^e et au XVI^e siècle qu'on s'est vraiment aperçu qu'il était commode de flanquer d'équivalences en d'autres langues les listes de mots des *thesaurus*. Dès 1498, on trouve un *Catholicon* latin-français. Le *Dictionarium* d'A. Calepin (paru en 1302) fut vite accommodé à la même sauce. En 1539, Robert Estienne donna un dictionnaire français-latin. Les dictionnaires rapprochant les langues vulgaires suivirent, selon l'intensité des échanges. Il faut attendre 1786 pour trouver un dictionnaire français-russe : dès 1704 avait été composé à Moscou un dictionnaire slavon-grec-latin.

L'engouement du public suscita la composition de dictionnaires plurilingues. Dès 1550, on a un «Dictionnaire des huit langaiges (grec, latin, flamang, françois, espagnol, italien, anglois, alleman)» ; on en verra en onze langues, et plus.

Fait plus gros de conséquences, dans la même période apparaissent les dictionnaires

spécialisés, promis à un brillant avenir en raison du développement des techniques particulières. Dictionnaire de médecine grec-latin d'Henri Estienne (1564), dictionnaires de marine, etc. Ce sont des ouvrages de cet ordre qui fournissent les cohortes de la lexicographie actuelle.

L'essor de la traduction scientifique et technique, allant de pair avec une intégration générale de la science et de la technique à la vie des hommes, exerce une poussée sensible, dans le sens d'une normalisation, sur la langue utilisée dans ces traductions.

La langue qui a cours dans les ouvrages savants et techniques tend de plus en plus à être codifiée. On recommande d'éviter les mots à double sens, les synonymes, les périphrases pouvant prêter à confusion, les mots obscurs, d'employer de préférence le même mot dans un sens donné, et l'on essaye de coordonner les désignations par-dessus les frontières. La terminologie devient une science envahissante. L'usage, suspect d'anarchie, est soumis à une rectification systématique. Naguère, l'usage était roi : on souhaite désormais pouvoir réformer l'usage.

Or, c'est par voie de traduction que s'effectuent en grande partie les communications dans ce domaine. Le traducteur se voit investir de responsabilités nouvelles vis-à-vis de l'usage. C'est à lui qu'il appartient souvent de lancer des mots nouveaux. C'est à lui qu'on reprochera la naissance de certains barbarismes. À la limite lui-même s'érige en censeur et en législateur du langage.

L'apparition de machines à traduire pourrait aggraver cette évolution. Jusqu'à présent, les travaux qui se rapportent à la «traduction mécanique» nous ont ouvert des vues nouvelles sur les mécanismes de la traduction, le fonctionnement de la langue et de la pensée. Que demain la «T.M.» entre dans une phase pratique et les servitudes qui lui sont propres risqueront de se répercuter sur le mode d'expression auquel seront astreints savants et techniciens. Pour faciliter la marche de la machine, le langage qui lui sera présenté devra, le cas échéant, subir une dessiccation préalable, dessiccation qui pourra menacer de proche en proche des zones étendues du langage. Jusqu'ici, les lois du langage commandaient aux règles de la traduction. Les particularités d'un genre de traduction, sous la forme des spécifications d'une machine électronique, viendront-elles à régir l'usage linguistique?

Ce qui précède ne constitue, actuellement, qu'une vue de l'esprit. Il nous paraît néanmoins légitime d'y penser et d'agiter pareille éventualité dans le cours d'un débat portant sur les lois de la traduction, les rapports de celle-ci avec le langage, les théories que l'on est en droit d'en dégager.

Sans doute, ne peut-on classer sans ambages dès maintenant la traduction mécanique parmi les «genres» de traduction existants. Il serait mal avisé de l'exclure *a priori*, avec un haussement d'épaules, par mépris irraisonné ou simple manque d'information.

Dès maintenant, en tout cas, n'y aurait-il pas lieu de tenir compte de certains autres genres, fréquemment très contestés? Le doublage cinématographique, par exemple? Ce genre est un des plus répandus du monde actuel. On compte plus de gens sur terre qui vont voir des films que de gens qui lisent des romans. Or, dans la plupart des pays, la production cinématographique est, pour une large part, doublée.

Nous ne nous sommes pas arrêtés spécialement sur la traduction théâtrale, qui possède de vieilles lettres de noblesse en tant que genre majeur de la traduction. La traduction des films s'y apparente même attachement à l'expression parlée et «parlante», même souci du dialogue vivant et de l'effet produit sur un public de chair et de sang, même intégration à un ensemble qu'est le spectacle et qui, dans le cas du cinéma, s'élargit aux dimensions d'une industrie. Si l'on préfère repousser la traduction des pièces vers les confins maudits de l'adaptation, il serait imprudent de l'oublier entièrement dans des études tendant à asseoir les bases théoriques de la traduction. Dans le passé, n'a-t-on pas vu maintes littératures faire leurs premiers pas grâce aux béquilles de la traduction de pièces de théâtre étrangères et ce mode de traduction jouer un rôle de tout premier plan?

Refuser purement et simplement de prendre en considération le doublage ne serait pas moins arbitraire. Pour disqualifier le genre, on se contente en général de dire qu'il est assujéti à des servitudes extérieures, qui sont celles du synchronisme (et qu'on lui reproche aussitôt de respecter insuffisamment). Le synchronisme consiste dans l'obligation imposée au doubleur de suivre l'articulation visible sur l'image originale, et le jeu des acteurs originaux. En d'autres termes, quand il établit son texte, il doit demeurer fidèle non seulement au sens qui peut être transcrit sur une feuille de papier, non seulement à la forme

vivante du dialogue et au ton général du spectacle, non seulement à une cadence et à un compte de syllabes (plus étroitement que n'importe quel traducteur de textes poétiques ou religieux), non seulement il doit savoir s'exprimer en langage parlé, mais il doit se plier à l'élocution matérielle de ces phrases dans la langue originale. Les voyelles du texte traduit doivent coïncider avec des voyelles de l'original et les fermetures de bouche avec des fermetures de bouche. Le mot clé doit parfois occuper la même place dans la phrase, quelles que soient les différences existant dans la structure des deux langues, si un geste nettement visible sur l'écran vient le ponctuer.

N'est-on donc pas en droit de dire sans chercher le paradoxe que le doublage impose le degré le plus élevé de fidélité? Les autres genres se contentent de reproduire des éléments fragmentaires de l'original, le doublage est tenu d'en respecter la totalité. Si l'on prétend établir des hiérarchies en fonction de la fidélité, n'est-ce pas le doublage qui serait en droit d'occuper l'extrême sommet de la pyramide et faire figure de seul genre de traduction vraiment complet?

Il est une autre gamme de distinctions nécessaires et qui dépend des langues mises en jeu par une opération de traduction – sans être, pour autant, d'ordre linguistique.

Nous disons que la mise en français d'une page de roman américain relève de la traduction. Si la même opération s'applique à un papyrus du delta du Nil vieux de trente siècles, c'est à un égyptologue qu'elle sera confiée et l'opération sera dite déchiffrement. Pour savoir ce que veulent dire tels pygmées, c'est à des ethnographes, à des explorateurs qu'on s'adressera.

Ces exemples peuvent paraître grossiers et les distinctions artificielles. Une vérité constante s'en dégage néanmoins, à savoir qu'on ne traduit pas de la même plume – qu'on ne lit pas avec les mêmes yeux, qu'on ne reçoit pas du même cœur, qu'on ne prononce pas des mêmes lèvres – des «messages» venus d'un peuple voisin, ami et familier, et ceux d'une culture étrange, lointaine, voire hostile.

La manière de traduire les mêmes auteurs peut changer en l'espace de peu d'années, sans que les rapports grammaticaux et structurels entre les deux langues aient subi le moindre changement, mais simplement parce que les deux cultures seront venues à se connaître plus

intimement. C'est à mesure que s'accroissent et se précisent nos connaissances des moeurs d'un pays et des manières de faire, de sentir, de penser et de dire qui y règnent qu'une traduction plus proche de l'original devient possible. Tant qu'il y a ignorance, la traduction est inévitablement explicative.

À la limite, le traducteur se sent autorisé à reproduire le mot étranger tel quel. Nous mettons «whisky» et «porridge» sans éprouver le besoin d'expliquer, ni même de «traduire» par quelque autre procédé. De même pour «soviet» et «kolkhoze », pour «fado» et «rock'n roll». Mais sommes-nous déjà en droit d'écrire «drug-store » sans commentaire? Ou même «espresso»?

Les mesures, les titres, les formules de politesse, etc., exigent fréquemment des conversions. C'est faire preuve d'exotisme que de laisser tels quels les stades, miles, verstes, lis, la «modeste maison» et «l'honorable partie de campagne». Mais si la formule par laquelle on a rendu l'expression étrangère vient à vieillir à son tour, la traduction devient ridicule. On a fait des gorges chaudes d'Amyot parce qu'il avait peuplé la Grèce antique de syndics et de baillis. N'est-ce pas tout bonnement parce que ces termes sont tombés en désuétude en français? Gaspard de Tende faisait dire à Cicéron «Monsieur votre fils» (traduction de *Servius noster*). Attendons cent ans pour juger les traductions de notre époque, qui se piquent d'être rigoureusement fidèles. Déjà la version de Mardrus des *Mille et Une Nuits* rend un son «Vie parisienne» de la belle époque. Et les successives versions d'Homère – que ce soit celle de Leconte de Lisle ou de Bérard – iront peu à peu s'aligner aux côtés de celles de Mme Dacier et de Houdar de La Motte.

C'est que les notions mêmes de fidélité et de liberté sont mouvantes. Gaspard de Tende, que nous venons de citer, affirmait qu'il existait dans l'art de traduire «aussi bien que dans tous les autres des règles certaines et assurées», fixées selon un «ordre immuable et éternel». C'est cette affirmation de principe qui nous paraît erronée aujourd'hui. Tout au contraire, c'est à travers les traductions que nous prétendons, de nos jours, discerner les goûts changeants et les normes acceptées par les diverses époques (Cf. Reuben A. BROWER : *Seven Agamemnon*s dans *On Translation*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1959).

Dans la manière de traduire, dans les exigences présentées à la traduction se reflètent les jugements de valeur admis par les différentes cultures et qui situent ces cultures les unes par rapport aux autres. L'opération de traduction se trouve constamment confrontée, en dernière analyse, à des normes de nature éthique.

Le mythe de Babel montrait la terre comme possédant une seule langue. C'est pour punir les hommes que Dieu leur a infligé la diversité linguistique. Pendant le Moyen Age, le latin était apparu comme la langue commune de la chrétienté (c'est-à-dire de l'humanité, aux yeux des chrétiens), dont les langues dites vulgaires n'étaient que des corruptions accidentelles et passagères.

Cela étant, était-il sage, était-il normal de cultiver ces idiomes? Pouvait-on prétendre les hausser au rang du latin? N'était-ce pas faire le jeu du démon?

Avant le latin, certes, il y avait eu le grec. On ne l'ignorait pas, mais on en éprouvait une gêne réelle. *Groecurn est, non legitur*. La première version complète de la Bible, traduite en français (par Lefèvre d'Étaples) avec référence au grec, fut condamnée par la Sorbonne.

Les choses se corsaient encore plus quand on était amené à accéder aux sources du savoir par le détour des traductions dues aux infidèles. Roger Bacon se faisait un malin plaisir d'affirmer qu'on ne saurait entendre la philosophie et les saintes Écritures si l'on n'entendait l'arabe. Le pape Sylvestre II (élu en 999) était allé étudier à l'université musulmane de Cordoue : on ne manqua pas de l'accuser de commerce avec le diable.

La Renaissance vit craquer cette carapace endurcie. Les langues «vulgaires» reçurent droit de cité. Ne nous demandons pas ici jusqu'à quel point cette reconnaissance fut sincère. Le vieux mythe d'une langue universelle unique n'est sans doute pas près de mourir. Il est évocateur d'un âge d'or et se retrouve dans les prédications espérantistes, greffé sur un messianisme de paix universelle.

Constatons simplement que ce bouleversement fit du siècle de la Renaissance une des grandes époques de la traduction. Grande époque non seulement par le nombre des livres traduits, mais aussi par l'acuité des conflits suscités par la traduction (la Réforme n'est-elle pas au premier chef une querelle de traducteurs?) et par l'essor théorique qui s'est manifesté alors. Pour la France, la théorie de la traduction remonte à Étienne Dolet, auteur d'un

remarquable *Traité de la manière de bien traduire d'une langue en autre* et brûlé comme hérétique place Maubert en 1546 pour un prétendu contresens commis dans un dialogue de Platon.

C'est le XX^e siècle, cependant, qu'il faut attendre pour que se fasse jour une vérité essentielle : à savoir, que les langues dignes de ce nom ne se limitent pas à quatre ou cinq, mais qu'il en existe sur terre des dizaines et des centaines, que le chinois a, pour le moins, autant de titres que le français ou le latin pour se sentir une vocation de langue universelle, que les textes bibliques ont été traduits en un millier d'idiomes et plus – dont certains parlés par des millions d'individus.

Ces faits commencent à être non seulement connus mais – tant bien que mal – admis. L'activité de traduction n'est plus l'apanage de rares initiés, de mandarins de la République des lettres auxquels pensait encore Valéry Larbaud (*Sous l'invocation de saint Jérôme*). Les gens les plus frustes ne s'étonnent plus de la rencontrer sur leur route.

La vie internationale a légalisé la notion de diversité linguistique : organisations et conférences ont leurs langues «officielles», leurs langues «de travail». De fait, toutes les activités humaines sont désormais pénétrées par la traduction : littérature, commerce, arts, sports, industrie, religion... Ce qui pouvait paraître jadis une monstruosité impie devient monnaie courante et pratique saine aux yeux du commun des mortels. Il devient un cliché de dire que nous vivons à «l'âge de la traduction».

Cette vertigineuse expansion des activités de traduction (en dix ans, entre 1950 et 1960, le nombre de titres traduits recensés par *l'index translationum* a passé de moins de 14,000 à plus de 30,000) tient à deux facteurs principaux : multiplication des langues intervenant dans les échanges, diversification des genres pratiqués.

La constatation qui précède nous paraît d'une importance capitale.

En effet, ce qui, à notre sens, paralyse le plus gravement les efforts tentés en vue de la constitution d'une théorie de la traduction, c'est la méconnaissance de ce double facteur de complexité.

L'élaboration d'une théorie générale de la traduction exige un recensement aussi

complet que possible des divers genres de traduction pratiqués de nos jours⁵. Ce recensement doit être opéré sans aucune exclusive *a priori* et s'appuyer sur l'étude de l'évolution subie par les différents genres. Elle exige une analyse plus poussée de chacun des genres – non point pris isolément et érigé en un absolu, mais situé par rapport aux autres genres et en fonction d'eux⁶. Or, trop souvent, on se complaît à des exercices de style qui ne tiennent compte, par exemple, que de la traduction littéraire, en ignorant tous les autres genres. On déclare que c'est la seule «vraie» traduction, ou la seule qui compte, ou la seule possible : c'est un jeu d'enfant, ensuite, de poser des définitions à l'emporte-pièce et d'énoncer des lois éblouissantes. Il est indubitablement plus ardu d'accepter les particularités contradictoires de la traduction poétique et de la traduction technique, de la traduction automatique et de la traduction littéraire, de l'interprétation et du doublage, et de ne s'aventurer à parler de «la» traduction en général que compte tenu de l'ensemble de ce bagage. Ce n'est qu'alors qu'on peut essayer de bâtir plus haut. Seule une théorie qui aura le courage de s'appuyer sur tous les piliers surgis en notre siècle et fort disparates à première vue pourra se targuer d'être une théorie générale de la traduction.

Parallèlement, il nous paraît stérile d'enfermer les plus beaux raisonnements dans le cadre des rapports entre français et anglais, entre russe et allemand. Au Siècle des lumières, l'abbé Gélyon pouvait proclamer : «Traduire, c'est mettre en langue vulgaire un auteur ancien, soit grec, soit latin.» En son temps, pareille affirmation n'était pas illégitime. De nos jours, se cantonner en un «domaine», si riche soit-il, et ne rien vouloir connaître des autres, c'est se condamner à faire oeuvre partielle. Ces rapports-là, on les a déjà beaucoup creusés. Sans doute ne creusera-t-on jamais trop. Mais peut-on prétendre, de nos jours, traiter de la traduction poétique en général sans tenir compte des poètes chinois ou arabes? Est-il

⁵ C'est ce que nous avons cherché à esquisser dans *La traduction dans le monde moderne* (Librairie de l'Université, Georg, Genève, 1956).

⁶ C'est par là qu'innovent des ouvrages tels que celui d'Oettinger : *Automatic Language Translation*, et surtout celui de R. W. Jumpelt : *Die Übersetzung naturwissenschaftlicher und technischer Literatur*, déjà cité, ainsi que *Problèmes théoriques de traduction* (à paraître, N.R.F., Paris) par Georges Mounin.

concevable qu'on analyse les principes de la traduction technique et scientifique sans marquer aucun intérêt pour ce qui se passe, disons en Inde ou d'autres pays neufs, où la traduction est très active dans ce domaine et où elle est compliquée par l'absence, dans les nouvelles langues nationales, de la masse de termes utilisés de toute nécessité par le vocabulaire de la science et de la technique⁷?

En matière de traduction, la pensée théorique doit abjurer tout schématisme, toute simplification arbitraire. Sous peine de se disqualifier, elle doit cesser d'être parcellaire. Si utiles et si légitimes que demeurent assurément les diverses recherches particulières, c'est seulement à condition d'admettre de bonne foi comme objet d'étude la traduction dans son ensemble et sa variété, dans sa complexité et ses variations, que pourra se constituer une théorie *générale*, à la mesure du développement vertigineux qui amène à notre époque les activités pratiques de traduction.

⁷ L'ouvrage d'E. Nida : *Toward a Science of Translating*, qui tient systématiquement compte de l'expérience acquise par la traduction biblique en d'innombrables idiomes, fera certainement date à cet égard.